



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 6 juillet 2026

Enseignement agricole : premières interventions d'experts associés dans les lycées et exploitations de l'enseignement agricole

Depuis le printemps 2026, des experts associés accompagnent les équipes enseignantes et de direction des établissements de l'enseignement technique agricole. Issus d'écoles agronomiques et vétérinaires, d'organismes de recherche et de groupements professionnels, près de 120 scientifiques et professionnels ont été habilités par le ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire afin de faciliter la transmission des nouvelles connaissances scientifiques, techniques et professionnelles liées aux transitions agricoles, climatiques et environnementales. De nouvelles habilitations viendront régulièrement compléter le dispositif afin de diversifier les thématiques, les compétences et les modalités d'intervention, et ainsi enrichir la formation des futurs acteurs du monde agricole.

Un dispositif au service de la diffusion des connaissances scientifiques et techniques dans les établissements techniques de l'enseignement agricole

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi d'orientation agricole promulguée en mars 2025, et afin de contribuer à répondre aux défis de la souveraineté alimentaire et du renouvellement des générations, le ministère chargé de l'agriculture a déployé le dispositif « Experts associés ».

Les experts associés sont des volontaires issus des secteurs de la recherche, de l'enseignement supérieur agricole ou du monde professionnel, disposant d'une expertise reconnue dans les domaines relatifs aux transitions climatique et environnementale. Habilités par le ministère en charge de l'agriculture, ils interviennent au sein des établissements d'enseignement technique agricole, qui forment des apprenants de la 4^e au nouveau diplôme de niveau bac+3, le bachelor agro, afin de transmettre les connaissances et innovations issues des derniers travaux de recherche, sans se substituer au rôle d'enseignant. Ce dispositif contribue au renforcement des **compétences des futurs actifs agricoles dans les domaines liés aux transitions, à l'entrepreneuriat et au numérique.**

Des interventions déjà engagées dans les établissements de l'enseignement agricole

Les missions en cours de réalisation dans les lycées et exploitations agricoles sont variées, comme le montrent les exemples suivants :

- **Autonomie des systèmes de production** : conception d'interventions et de ressources techniques destinées à renforcer l'autonomie des maraîchers en matière de fertilité des sols.
- **Diplôme du bachelor agro** : contribution à la conception de séquences pédagogiques dans le cadre de projets de bachelors agro, nouveau diplôme de niveau bac+3 qui commence à être déployé à la rentrée scolaire 2026 dans les établissements agricoles, notamment sur l'hydrologie régénérative.
- **Innovation et agriculture de précision** : appui à la définition de protocoles expérimentaux, à la mise en place de formations et à l'exploitation de données dans le domaine de l'agriculture et l'élevage de précision, dans le cadre d'un projet lauréat de France 2030.
- **Adaptation des techniques aux aléas climatiques** : apport de solutions techniques sur la résilience des cultures ou la gestion de l'eau, en lien avec modélisations climatiques locales.
- **Reconception du projet structurel de l'exploitation agricole du lycée** : appui d'un tiers expert pour déterminer les perspectives à moyen et long terme.

Le ministère adresse ses plus vifs remerciements aux organisations et experts qui s'engagent dans ce projet. Ils contribuent à la montée en compétences des équipes pédagogiques et encadrantes des établissements techniques et à la formation des futures générations d'actifs agricoles. Ce dispositif permet de renforcer la diffusion des connaissances scientifiques et techniques issues de la recherche et du monde professionnel au sein des établissements, contribue à valoriser les compétences des experts et à nouer des collaborations fructueuses.

Modalités de participation au dispositif

Les établissements de l'enseignement agricole public et privé, les centres de formation professionnelle agricole, les exploitations agricoles, les maisons familiales rurales peuvent solliciter l'appui d'experts associés afin d'enrichir leurs formations, en déposant une demande en ligne :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/demande-inter-experts-associe>

Les chercheurs, enseignants-chercheurs, professionnels qualifiés peuvent candidater afin de devenir experts ou expertes associés :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/candidature-experts-associes>

Informations complémentaires sur :

- <https://chlorofil.fr/experts-associes>
- <https://www.ensfea.fr/experts-associes/>

« Pour que l'agriculture relève le défi des transitions climatique et environnementale, nos apprenants ainsi que nos équipes pédagogiques et d'encadrement doivent pouvoir s'appuyer sur des compétences de haut niveau en agronomie, en zootechnie, en numérique et dans bien d'autres disciplines. Grâce à l'engagement des experts associés, que je tiens à remercier chaleureusement, nous formons les futurs agriculteurs aux connaissances et aux pratiques les plus récentes dans ces domaines. »

Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture,
de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv